

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT

Muret

CANTON

Rieumes

Nombre de conseillers :

-en exercice	14
-présents	11
-votants	14
-absents/excusés	3

Objet :

1. Approbation du conseil municipal du 11/03/2015
2. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2014
3. Affectation du résultat 2014
4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
5. Vote attribution des subventions 2015
6. Vote des budgets 2015
7. Personnels
8. Urbanisme
9. Questions diverses :
 - Tarif repas cantine scolaire
 - Salle de la Commanderie
 - Site internet
 - Décharge
 - Autorisation pâture chevaux
 - Travaux en cours

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE POUCHARRAMET**

14 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal de la commune de POUCHARRAMET étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DUZERT.

Etaient présents : MM

R.DUZERT - P.DUPRAT - M-
P.ARMAING MAKOA - F.DUPONT -
E.QUIOT- D.COURS - A.BUNGENER
- B.DESPERON MATHIS -
E.ROGER - A. DE MELLIS - C.
MEREAU

Absent excusé : F. KOZIOL ;
C.DELTOUR ; V. ONEDA

Lecture est faite des pouvoirs : F. KOZIOL donne pouvoir à R. DUZERT ; V. ONEDA donne pouvoir à MP. ARMAING MAKOA ; C. DELTOUR donne pouvoir à D.COURS;

P. DUPRAT, adjoint au maire est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le compte rendu a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil avait été faite le 09/04/2015.

M. le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter aux questions diverses un point relatif à une présentation de la fonction de Maire aux élèves de CE1 et CE2 de Poucharramet.

E. QUIOT demande l'accord du conseil municipal pour ajouter aux questions diverses un point relatif à la location de la salle de la Commanderie.

Acceptation à l'unanimité du conseil municipal de l'ajout de ces points aux questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11/03/2015.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2014

Monsieur le Maire fait un point sur la trésorerie dont le montant à ce jour est de 33 004.14 € sachant que le bordereau de mandat N°12 d'un montant de 4 525.31€ reste à débiter.

COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres et de tous mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération : accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour l'adoption du compte de gestion du budget communal du trésorier principal pour l'exercice 2014.

COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres et de tous mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération : accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour l'adoption du compte de gestion du budget assainissement du trésorier principal pour l'exercice 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL

Le Maire expose à l'assemblée communale les conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2014.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et le conseil municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur

P.DUPRAT, 1^{er} adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Réalisation de l'exercice 2014

Investissement	Fonctionnement
Dépenses : 76 897.26 €	Dépenses : 485 342.29 €
Recettes : 57 226.47 €	Recettes : 512 604.88 €
Déficit : 19 670.79 €	Excédent : 27 262.59 €

Report de l'exercice 2013

Investissement	Fonctionnement
Déficit : 30 636.61 €	

Résultat de Clôture

Investissement :	Fonctionnement
Déficit : 50 307.40 €	Excédent : 27 262.59 €

Montant arrondi

Chapitre	libelle	2014		Pour mémoire 2013
		€	%	€
Recettes				
13	Atténuations de charges	15 779	3,1	0
70	produits des serv, vente divers	34 698	6,8	37 673
73	impots et taxes	238 972	46,6	229 016
74	dotations, subventions	183 933	35,9	189 544
75	Autres produits	27 029	5,3	32 372
76	produits financiers	9	0,0	10
77	produits exceptionnels	12 185	2,4	4 811
	Total	512 605	100,0	493 426
Depenses				
11	Charges à caractère général	106 886	22,0	111 413
12	Charges de personnels	237 749	49,0	258 255
14	Atténuations de produits	19 157	3,9	5 424
22	dépenses imprévues	0	0,0	0
65	autres charges gestion courante	92 130	19,0	81 587
66	charges financieres	29 420	6,1	26 745
67	charges exceptionnelles		0,0	639
	Total	485 343	100,0	484 063

M-P. ARMAING-MAKOA soulève la question des compensations de charges liées à la scolarisation des enfants qui n'habitent pas la commune dont le montant sera à calculer pour 2014 et à imputer à l'article 7478 « Dotations et participations – Autres organismes » du compte administratif 2015. Une discussion s'engage quant aux enfants à prendre en compte dans le calcul. Certains enfants déjà scolarisés à l'école de Poucharramet ayant déménagé ou faisant l'objet d'un regroupement de la fratrie ne seront pas concernés.

Monsieur le président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Rieumes.

Délibération : hors de la présence de Monsieur Roger DUZERT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

P.DUPRAT continue la présentation par un point sur la dette :

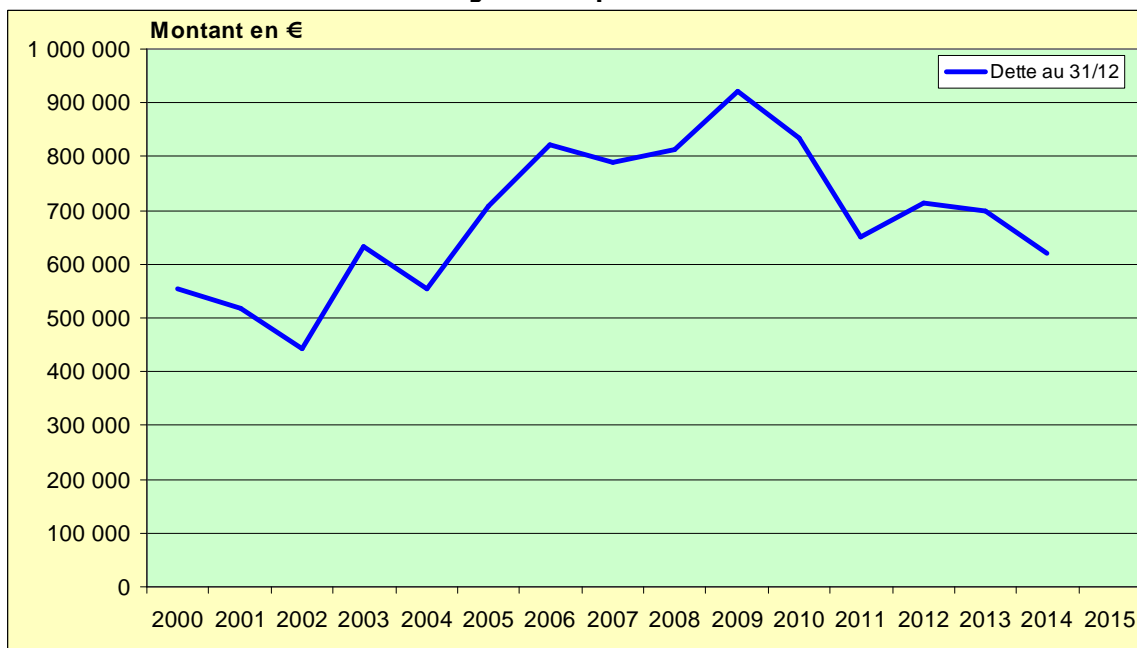
1 - Dette de long terme

L'encours de la dette au 31/12/2014 est de 621 000 €, ce qui correspond à 720 €/habitant. En 2014, les montants remboursés s'élevaient à 62 000 € pour le capital et à 27 000 € pour les intérêts.

2 - Dette de court terme

La dette de court terme est constituée par trois prêts relais : 50 000 € (l'échéance t 2015), 15 200 € (2016) et 40 000 € (2017) prêt relais contracté en 2015 en remplacement de la LTI (ligne de trésorerie interactive). Le montant approximatif des intérêts annuels est de 3 000 €.

Evolution de l'encours de la dette de long terme depuis l'année 2 000



COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose à l'assemblée communale les conditions d'exécution du budget assainissement de l'exercice 2014.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et le conseil municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur P.DUPRAT, 1^{er} adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal examine le compte administratif assainissement 2014 qui s'établit ainsi :

Réalisation de l'exercice 2014

Investissement	Fonctionnement
Dépenses : 51 308.52 €	Dépenses : 28 786.62 €
Recettes : 61 947.37€	Recettes : 17 478.44 €
Excédent : 10 638.85 €	Déficit : 11 308.18 €

Report de l'exercice 2013

Investissement	Fonctionnement
Excédent : 89 075.59 €	Déficit : 13 415.43 €

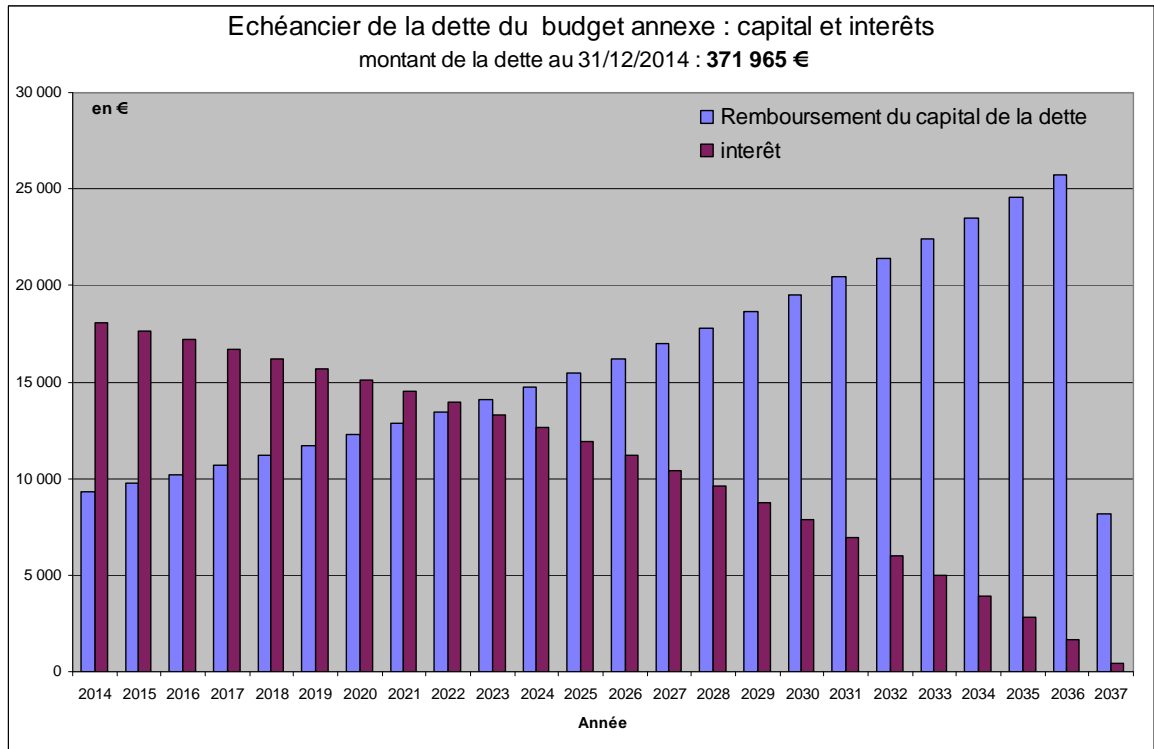
Résultat de Clôture

Investissement :	Fonctionnement
Excédent : 99 714.54 €	Déficit : 24 723.61 €

Monsieur le président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Rieumes.

Délibération : hors de la présence de Monsieur Roger DUZERT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2014.

P.DUPRAT continue la présentation par un point sur la dette :



3. AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2014 du budget communal laisse apparaître un solde excédentaire de 7 591,8 € :

Section de fonctionnement :
• Résultat excédentaire : 27 262.59 €

Section d'investissement :
• Résultat déficitaire : 19 670.79 €

Constatant sur la section d'investissement le report de l'année 2013 est de

• : - 30 636.61 €

Il existe donc un besoin de financement sur la section d'investissement de 50 307.40 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat 2014 (27 262,59 €) sur le budget primitif communal de 2015 de la façon suivante :

Investissement au compte 1068 = 27 262.59 €

Délibération : accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour l'affectation du résultat 2014 du budget communal : affectation en réserves au compte 1068 en investissement de 27 262.59 €.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Vu la notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la communes pour l'exercice 2015.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes. Il rappelle également les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Monsieur le Maire commente une augmentation éventuelle de 0.5% du taux appliqué aux taxes d'habitation et foncière bâti.

La proposition de la commission finance est de maintenir les taux inchangés et de continuer dans la démarche de réduction des dépenses.

P. DUPRAT explique qu'un des objectifs de ce début de mandat est de permettre à la commune de retrouver des marges de manœuvre financières qu'elle n'avait plus. Ensuite pour la réalisation des futurs projets, le recours à une hausse des impôts locaux pourrait être nécessaire, pour le moment cette hausse ne s'impose pas.

E.ROGER préconise une augmentation progressive des taux et C.MEREAU propose d'alterner les augmentations d'une année sur l'autre entre le taux de la taxe d'habitation et le taux de la taxe foncière bâti.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des bases 2015 a augmenté de + 0,9 % et que la Communauté de Communes du Savès va appliquer un taux de + 0,5% sur la taxe foncière bâti pour la première année.

Considérant que le produit fiscal du budget communal 2015 devrait être de 231 281.00 euros (voir tableau ci-dessous), Monsieur le Maire propose de voter le maintien des taux de 2014.

Délibération : accord du Conseil Municipal pour l'adoption des taux suivants (vote pour : 13 ; abstention : 1)

	Bases prévisionnelles 2015	Taux	Produit attendu
Taxe habitation	838 900	13 %	109 057
Taxe foncière bâti	609 100	15 %	91 365
Taxe foncière non bâti	42 800	72.10 %	30 859

Total : 231 281€

5. VOTE ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015

Vu le projet de tableau d'attribution des subventions 2015 aux associations de la commune et au collège de Rieumes et après en avoir discuté, le conseil municipal propose de diviser par deux le montant attribué aux associations dont le montant de la subvention l'année dernière était de 300 euros et d'affecter un montant supplémentaire de 450 euros à la COOP SCOLAIRE.

Délibération : Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité (vote pour : 10; abstentions : 4) l'attribution des subventions de fonctionnement conformément au tableau ci-dessous pour un montant total de 5 640 € au vu des bilans moraux et financiers de chaque bénéficiaire. La dépense sera donc inscrite au compte 6574 du budget communal 2015.

Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
ACCA POUCHARRAMET	Associations	150
AMICALE INTER AGE	Associations	150
BIO LOCO	Associations	150
COOP SCOLAIRE	Associations	1 950
DEFI POUR VIRGIL	Associations	150
GYM VOLONTAIRE	Associations	150
MAISON DE LA TERRE	Associations	1 000
MAISON DU VILLAGE	Associations	150
PARENTS ELEVES	Associations	150
PETANQUE POUCHARRAMET	Associations	150
TROAPEA	Associations	150
ADLFA	Associations	50
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	Associations	60
AMICALE POMPIERS	Associations	150
APPMA VALLEE TOUCH	Associations	100
COLLEGE RIEUMES	Autres	400
ECOLE DE RUDBY	Associations	150
ERABLES	Associations	150
PREVENTION ROUTIERE	Associations	50
RADIO GALAXIE	Associations	50
RESTO DU COEUR	Associations	100
SOC PROTECTION PATRIMOINE SITE DE FRANCE	Associations	80
Montant Total		5 640

6. VOTE DES BUDGETS 2015

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Après avoir vu le tableau des événements 2015 présenté par Monsieur Roger DUZERT, Maire
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,
Vu le certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 de la commune qui se présente comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses : 518 267 €

Recettes : 518 267 €

Section d'investissement

Dépenses : 227 713 €

Recettes : 227 713 €

Section d'exploitation

DEPENSES			RECETTES		
IMPUTATION FONCTIONNEMENT	CA 2014	BP proposé	IMPUTATION FONCTIONNEMENT	CA 2014	BP proposé
011 charges à caractère général	106 885.75	119 840.00	013 atténuation de charges	15 779.19	33 700.00
012 charges de personnel	237 749.23	253 166.00	70 produits des services	34 697.67	37 127.00
014 atténuation de produits	19 157.06	19 158.00	73 impôts et taxes	238 972.00	239 781.00
022 dépenses imprévues fonct	-	10 232.00	74 dotations et participations	183 933.17	182 059.00
65 autres charges de gestion courante	92 130.01	88 121.00	75 autres produits de gestion courante	27 028.61	25 600.00
66 charges financières	29 420.24	27 750.00	76 produits financiers	9.07	-
67 charges exceptionnelles	-	-	77 produits exceptionnels	12 185.17	-
022 dépenses imprévues	-	-			
dépenses réelles	485 342.29	518 267.00	recettes réelles	512 604.88	518 267.00
023 virement de la section d'investissement					
042 opérations d'ordre entre sections			042 opération d'ordre entre sections		
002 résultat reporté	-		002 report excédent fonct N-1		-
total de l'exercice		518 267.00	total de l'exercice		518 267.00
RESULTAT	27 262.59				

Section d'investissement

DÉPENSES				RECETTES			
IMPUTATION INVESTISSEMENT	CA 2014	RAR	BP proposé	IMPUTATION INVESTISSEMENT	CA 2014	RAR	BP proposé
20 immo incorporelles				13 subventions d'invest reçues	12 361.00		
21 immo corporelles	12 390.17			16 emprunts et dettes assimilées	15 200.00		40 000.00
opération 12 acquisition foncière			1.00	10 dotations, fonds divers, réserve (-1068)	29 665.47		9 651.00
opération 13 matériel / équipement			5 000.00	024 produits de cessions			147 000.00
opération 14 travaux bât. communaux			2 500.00				
opération 15 salles municipales			3 000.00				
opération 16 PLU			5 000.00				
opération 20 photovoltaïque			4 000.00				
opération 24 forêts communales			3 500.00				
autres immo corporelles							
23 immo en cours	2 551.09						
16 remboursement d'emprunts	61 956.00		148 605.00				
4581 Investissement sous mandat			3 800.00	4582 Investissement sous mandat			3 800.00
020 Dépenses imprévues Invest			2 000.00	1068 affectation excédent fonct N-1		27 262.59	27 262.00
dépenses réelles	76 897.26		177 406.00				
040 opérations d'ordre entre sections				recettes réelles	57 226.47		227 713.00
041 opérations patrimoniales				021 virement de la section de fonct			
				040 opérations d'ordre entre section			
				041 opérations patrimoniales			
001 report déficit invest N-1	30 636.21	50 307.00	50 307.00	001 report excédent N-1			
total de l'exercice			227 713.00	total de l'exercice		27 262.59	227 713.00
RESULTAT	- 19 670.79						

Monsieur le Maire donne des précisions sur le montant affecté en dépenses d'investissement au chapitre 16 « remboursement d'emprunts » qui comprend le montant de la ligne de trésorerie interactive (LTI) remboursé en janvier. Bien qu'une ligne de trésorerie ne devrait pas apparaître au budget et au compte administratif (pas d'émission de mandat et de titre de recette), celle-ci a été enregistrée dans les comptes administratifs des années précédentes comme ci-dessous :

HISTORIQUE LIGNE DE TRESORERIE

Année	Bordereau	Titre/Mandats	Date	Montant
2008	32	104	11/12/2008	+ 40 000 €
2009	56	604	17/11/2009	- 40 000 €
2010	12	30	27/09/2010	+ 40 000 €
2010	43	633	20/01/2011	- 20 000 €
2011	11	150	31/03/2011	- 20 000 €
2012	11	29	28/06/2012	+ 30 000 €
2015	7	55	12/03/2015	- 40 000 €

Ainsi le Comptable public, lors de la présentation du projet de budget primitif, a recommandé de traiter cette opération (LTI) comme un prêt puisque son mandatement les années précédentes impliquait cela et une inscription au budget 2015.

Monsieur le Maire liste ensuite les investissements prévus au budget primitif 2015 dont les priorités sont la sécurisation de l'école et la révision du Plan Local d'Urbanisme.

F.DUPONT propose de réparer le portail existant trop facilement ouvert par les parents en retard qui en force l'ouverture. M-P. ARMAING MAKOA préconise une ouverture par l'extérieur du côté du terrain de foot lorsque les institutrices reviennent avec les enfants de la bibliothèque et un rappel des horaires d'ouverture de l'école glissé dans le cahier des élèves.

Considérant que le projet de budget primitif 2015 est élaboré avec reprise des résultats de l'année 2014, au vu du certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats, Monsieur le Maire propose de procéder au vote du budget primitif 2015 du budget communal.

Délibération : accord à l'unanimité du conseil municipal pour l'adoption du budget primitif Communal 2015.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif Assainissement 2015 de la commune qui se présente comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses : 56 140 €

Recettes : 56 140 €

Section d'Investissement

Dépenses : 70 543 €

Recettes : 167 069 €

Monsieur le Maire détaille les montants affectés aux articles suivants :

- Article 6215 : personnel affecté par la collectivité pour l'entretien de la station d'épuration pour un montant de 1 500 €, estimatif reporté de l'année précédente. F.DUPONT estime que ce montant peut être revu à la baisse. Il est convenu de le laisser tel quel.

- Article 70611 : montant affecté pour l'équilibre du budget issu des redevances versées par les abonnés à l'assainissement collectif. P.DUPRAT souhaite évoque l'affectation à tort au budget communal du montant du Fond de Compensation de la TVA sur les travaux d'assainissement d'un montant de 12 097 €. Monsieur le Maire expose une analyse du coût de chaque abonné.

F.DUPONT cherche à savoir si un hydrocurage est budgétisé. Monsieur le Maire lui indique qu'il pourra être budgétisé en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire procède au vote du budget primitif 2015 du budget assainissement.

Délibération : accord à l'unanimité du conseil municipal pour l'adoption du budget primitif Assainissement 2015.

7. PERSONNELS

Monsieur le Maire propose que soit allouée une indemnité à Madame A. PASCAL, stagiaire de pôle emploi au vu de son implication et de son travail sur la période du 16 mars au 16 avril 2015.

M. le Maire propose de voter une allocation sous forme d'un chèque cadeau d'un montant de 300€.

Délibération : accord à l'unanimité du conseil municipal.

Lecture est faite de la lettre de Madame V. BRIANTAIS en date du 23.01.2015 et de la réponse qui lui a été envoyée. Madame V. BRIANTAIS a demandé des informations concernant le temps partiel thérapeutique, une réponse écrite lui a été fournie dont Monsieur le Maire donne lecture. Dans le cas d'un temps partiel thérapeutique, F. DUPONT explique que seule la médecine du travail pourra fixer les missions que celle-ci pourra exercer. Monsieur le Maire souhaite prendre conseil auprès de la CPAM afin de renseigner au mieux Madame BRIANTAIS sur le montant alloué par la Caisse et les modalités qui s'appliquent. Monsieur le Maire explique qu'il souhaite rencontrer Madame V. BRIANTAIS afin d'étudier les dispositions d'un temps partiel thérapeutique.

Monsieur le Maire informe que, suite aux entretiens de recrutement, Monsieur DUNY Gaëtan a été recruté le 1^{er} avril 2015 au poste d'agent technique en contrat Emploi d'Avenir. F. DUPONT explique qu'il semble manquer de formation malgré son expérience. B. MATHIS DESPERON explique que son contrat a pour objectif de lui fournir une formation qualifiante.

8. URBANISME

LOTISSEMENT « LE VIGNIER »: Monsieur le Maire relaye l'information transmise par le Directeur de la société ARP FONCIER : les travaux débiteront courant deuxième semestre

TERRAIN AU LIEU-DIT « MENOYE »: Monsieur le Maire informe que selon Monsieur Alexandre RABAUD celui-ci aura sous peu la réponse de sa banque concernant sa demande de financement pour l'achat d'un terrain au lieu-dit « Menoye ».

Monsieur le Maire explique que le marché public pour la vente de trois terrains au lieu-dit « Menoye » va être lancé.

D.COURS demande que soit réunie une commission d'urbanisme.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas de permis de construire ou de déclaration préalable en cours sauf le dossier AREXIA, le dossier DUCROS et le dossier PUJOL dont chacun fait l'objet d'un point succinct.

9. QUESTIONS DIVERSES

- TARIF REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de réfléchir à une augmentation du tarif du ticket de repas à la cantine scolaire. M.P. ARMAING MAKOA explique que le prix augmente tous les ans. Monsieur le Maire soutient que le tarif stagne depuis 2 ans et que le coût réel par enfant est de 5.80 €/enfant/repas.

- SALLE DE LA COMMANDERIE

Monsieur le Maire liste les travaux à faire pour mettre aux normes la salle de la Commanderie dont le coût estimatif est de 300 000 €.

- SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Le nouveau site Internet sera mis en ligne le 1^{er} juin 2015. La formation des secrétaires est prévue courant du mois de mai. Monsieur le Maire propose de réunir la Commission Communication afin de présenter le site Internet. La date du 28.04.2015 est fixée.

- DECHARGE

Lecture est faite par Monsieur le Maire de la lettre adressée à Monsieur D. MALATESTA. Le courrier fait suite à la présence d'une décharge de voitures sur son terrain privé et le met en demeure de mettre fin à cette situation. Monsieur le Maire explique que l'ARS est informé de cette situation.

- AUTORISATION PÂTURE CHEVAUX

Suite à la demande de Madame DACQUIN, habitante de la commune, de mettre en pâture ses chevaux sur les terrains communaux en bordure de la station d'épuration, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de lui accorder ce droit.

Délibération : accord à l'unanimité du Conseil Municipal afin d'autoriser Mme DACQUIN à mettre en pâture ses chevaux en ayant à sa charge de mettre une clôture à distance notamment de celle de la station afin d'éviter que les chevaux ne l'abîme.

- ECLAIRAGE PUBLIC

MP ARMAING MAKOA explique que le Pays du Sud Toulousain a recruté un stagiaire dont l'objet du stage est l'éclairage public.

- LOCATION DE LA SALLE DE LA COMMANDERIE

E. QUIOT explique que Monsieur R. BORG lui a rapporté que la commune a demandé un chèque de caution de 500 € pour la location de la salle de la Commanderie. Monsieur BORG demande l'exonération de cette caution.

Le conseil Municipal propose le maintien de la caution.

Délibération : accord à l'unanimité du Conseil Municipal afin de maintenir la caution.

- ECOLE

Monsieur le Maire relate la journée « rencontre école ».

F. DUPONT demande que les personnes qui font traverser les élèves aient un gilet fluo.

Monsieur le Maire prévoit des gilets fluo pour les enfants qui rentrent en 6^{ème}.

MP. ARMAING MAKOA propose de prendre les pots de fleurs afin de baliser l'école, P. DUPRAT propose un panneau d'interdiction de stationner et F. DUPONT de demander au Conseil Général d'installer des poteaux en bois.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 23h55.